

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNICAL DU 02 SEPTEMBRE 2019.

Le Lundi 02 Septembre de l'an deux mille dix - neuf à 19H00, le Comité Syndical légalement convoqué le 09 Août 2019 s'est réuni dans la salle de réunion de la Communauté de Communes du Vexin-Centre.

ETAIENT PRESENTS : **CCVC** : Madame Andouvie Edith - Madame Courtin Monique - Madame Gobi Mireille - Monsieur Camus Martial- Monsieur Dauvel Jean-Claude - Monsieur Deltruc Bernard - Monsieur DUTAT Didier - Monsieur Mateos Alain - Monsieur Pelletier Patrick - Monsieur Rolland Jean – Louis - Monsieur Renaud Alain – Monsieur Robert Christophe - Monsieur Serain Eric- **CACP** : Monsieur Levesque Jean- Michel - Monsieur Seimbille Gérard -Monsieur Tourneret Frédéric.

ABSENTS EXCUSES : **CCVC** : Madame Boullonec Carole - Madame Verbeke Muriel -Monsieur Carlucci Sylvain - Monsieur Crespin Michel – Monsieur Dubray Paul - Monsieur Rault Albert - Monsieur Verbeke Jean-Pierre. **CACP** : - Monsieur Rutault Gérald.

POUVOIRS : Monsieur Rault Albert donne pouvoir à Monsieur Rolland Jean-Louis.

Nombre de membres en exercice : 24

Nombre de membres présents : 16

Nombre de votants : 17

ORDRE DU JOUR

- Projets de programme pluri - annuel de restauration en régie 2020-2025.
- Contrat d'apprentissage.
- Questions diverses.

Monsieur Patrick Pelletier remercie vivement Monsieur Michel Guiard, Président de la CCVC pour son accueil dans ses locaux et tient à présenter, Monsieur Hervé Vallet, Conseiller Municipal dans la commune de Chavençon et élu à la Communauté de Communes des Sablons, que nous avons invité à cette séance de Conseil Syndical.

La séance est ouverte à 19h07.

I/ Projets de programme pluri - annuel de restauration en régie 2020-2025.

Dans un premier temps, Monsieur Gilbergue présente l'état d'avancement des projets de restauration en cours :

1/ Bassin du square des artistes d'Osny :

Les travaux de vidange du bassin, estimés à une journée de travail, sont toujours dans l'attente de la transmission imminente de l'arrêté préfectoral. Cette opération devra être réalisée dans les meilleures conditions météorologiques, pour que la rivière retrouve son lit d'origine plus aisément, il faudra qu'il y ait suffisamment d'eau et de courant.

2/ Moulin de Noisemont de Brignancourt :

Les géomètres délégués par le bureau d'études Hydrosphère sont venus courant Janvier pour faire les mesures topographiques des sites afin que le bureau d'études puisse faire la modélisation hydraulique du site. Le syndicat est toujours dans l'attente d'un retour de la SNCF car les travaux vont générer un débit plus important qui pourrait sensibiliser la ligne SNCF sur le projet de Brignancourt. Un Copil d'avant-projet doit être organisé courant Octobre.

3/ Moulin de Santeuil :

Le cabinet d'études CE3E a organisé une nouvelle rencontre avec la propriétaire du moulin, Madame Follet afin de lui présenter un « photo-montage » du projet de son nouvel ouvrage ; Il est toujours dans l'attente de son avis.

4/ Les Lavandières de Pontoise :

Les Lavandières étant situées dans un périmètre classé, l'ABF pense que l'étude actuelle réalisée par Hydrosphère est insuffisante et aimerait qu'une nouvelle étude respectant la dimension historique du lieu et ses vestiges soit pris considération. Monsieur Seimbille explique qu'une nouvelle architecte des Bâtiments de France vient d'être nommée et qu'il serait judicieux de la rencontrer et d'échanger à nouveau avec elle afin de faire avancer ce projet de re -

méandrage de berges. Monsieur Gilbergue précise que des analyses « IBGN » avant travaux ont été réalisées sur ce site par Emmanuelle MONNIEZ, en stage cet été au sein du syndicat.

Dans un second temps, Monsieur Gilbergue présente les projets de programme pluri - annuel de restauration en régie 2020-2025:

Monsieur Gilbergue explique que la loi sur l'eau est en cours d'évolution, l'objectif étant l'allégement des procédures concernant les structures compétentes en matière de GEMA. Le SIAVV qui bénéficiera de ce changement prépare donc les dossiers techniques qui seront envoyés en Préfecture pour instruction dès que la nouvelle loi aura été adoptée. Le coût de ces projets représente uniquement les dépenses de location de pelles et d'achats de recharges granulométriques, avant subvention de l'AESN.

1/ Commune de Lavilletertre :

Des aménagements ont été initiés sur ce tronçon par la Fédération de Pêche de l'Oise. Ces aménagements n'ont, partiellement, pas résistés aux crues hivernales et méritent d'être renforcés ; en conséquence, Monsieur Gilbergue propose de réaliser les opérations suivantes :

Une restauration hydromorphologique d'une durée de 10 jours avec une mini-pelle de 6,5 tonnes ainsi que des recharges granulométriques seront mises en places par le garde rivière et l'apprenti.

Montant estimatif : 12000 €.

2/ Commune de Chavençon :

Un entretien et une renaturation de berges seront réalisés à l'aide d'une pelle de 6.5 Tonnes sur une durée de 15 jours. La conduction des travaux : Chargé de mission Réalisation: Garde rivière et apprenti

De nombreux passages busés ont été identifiés sur ce secteur. L'équipe du SIAVV propose de réaliser un inventaire de ces obstacles afin de définir quelles buses doivent être supprimées.

Montant estimatif : 10000 €

3/ Commune de Chars :

Un projet de restauration hydromorphologique de 15 jours comprenant la location d'une mini - pelle de 6,5 tonnes et des recharges granulométriques est programmé. La conduction des travaux sera faite par le chargé de mission et la réalisation par le garde rivière et l'apprenti.

Il est important de garder à l'esprit que ces opérations ne seront possibles qu'à partir du moment où le pont du clos de Chars sera remplacé ou supprimé.

Montant estimatif : 15000 €.

4/ Commune de Santeuil :

Des travaux de « remise en eau de méandres » d'une durée de 10 jours avec utilisation d'une mini - pelle de 6,5 tonnes et des recharges granulométriques sont envisagés. La conduction des travaux sera faite par le chargé de mission et la réalisation par le garde rivière et l'apprenti.

Montant estimatif : 12000 €.

5/Commune d'Osny :

Le SIAVV prévoit de réaliser une création de banquettes, de la diversification d'écoulements sur une durée de 10 jours avec une location de mini -pelle de 6,5 tonnes ainsi qu'une recharge granulométrique.

La conduction des travaux sera faite par le chargé de mission et leur réalisation par le garde - rivière et l'apprenti.

Montant estimatif : 12000 €

6/Commune de Pontoise

Une création de banquettes, avec de la diversification d'écoulements et une recharge granulométrique est prévue. Les travaux seront réalisés sur une période de 10 jours par le garde-rivière et l'apprenti et conduits par le chargé de mission, l'ingénieur territorial.

Montant estimatif : 15000 €.

II/ Contrat d'apprentissage.

Monsieur le Président expose :

VU le Code général des collectivités territoriales, VU la Loi n°92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail,

VU le Décret n°92-1258 du 30 novembre 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et son expérimentation dans le secteur public,

VU le Décret n°93-162 du 2 février 1993, relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial,

CONSIDÉRANT que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre ;

CONSIDÉRANT que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité :

DÉCIDE le recours au contrat d'apprentissage,

DÉCIDE de conclure dès la rentrée scolaire

Un contrat(s) d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la formation
Gestion des milieux aquatiques	1	BTS	2 ans

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget à l'article 64131, au chapitre 012 de nos documents budgétaires,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

Après présentation de dossier par le Président, Le Conseil Syndical, à l'unanimité, valide le recrutement de Monsieur Antonin Raymond, né le 13/12/2001, domicilié 4, Allée des mésanges 95520 Osny, sous un contrat d'apprentissage de deux ans (années 2019-2020 et 2020-2021) dans la cadre de sa formation en BTS Gestion et protection de la Nature par alternance à la MFR de Coqueréaumont (Seine-Maritime).

Ce contrat est un contrat d'apprentissage de 35 heures hebdomadaires rémunéré comme suit :

Du 09/09/2019 au 13/12/2019 : 27 % du SMIC (1^{ère} année – Non majeur)

Du 13/12/2019 au 09/ 09/2020 : 43% du SMIC (1^{ère} année (majeur)

Du 10/09/2020 au 06/ 09/2021 : 51 % du SMIC (2^{ème} année – majeur).

A la date de l'embauche, le SMIC mensuel à hauteur de 35 heures est de 1521.22 euros bruts.

Le salaire de Monsieur Antonin Raymond sera imputé au 64131 « rémunération des non - titulaires », il bénéficiera d'un ticket restaurant d'une valeur faciale de 8 euros par jour travaillé avec une participation de l'employeur à hauteur de 50%, comme l'ensemble du personnel.

III/ Questions diverses.

1/ Présentation des stagiaires de l'année 2019 et de leurs missions :

Rémi Robert : Terminal Bac Pro Gestion des Milieux Naturels et de la Faune.

Durée du stage : Janvier 2019 (5 semaines).

Missions : Inventaire des foyers de développement de la renouée du Japon.

Stage visant à identifier et cartographier les foyers de développement de la Renouée du Japon, espèce envahissante prenant petit à petit le dessus sur la végétation locale. Rémi a identifié, cartographié et mesuré les foyers le long de la

Viosne et des affluents. Il a réalisé une petite étude bibliographique sur les moyens de lutte existants. Il a également assisté Foued dans sa mission d'entretien de la Viosne, sur la plupart de son temps de stage.

Antonin Raymond : 1^{ère} Bac Pro Gestion des Milieux Naturels et de la Faune.

Durée du stage : Février 2019 (2 semaines).

Missions : Stage sur la Gestion des milieux aquatiques.

Stage visant à découvrir les nouvelles méthodes de gestion des berges et des cours d'eau. Mise en pratique des éléments vus au cours du stage directement sur site lors de chantiers d'entretien sur la Viosne dans le cadre de la mission de Foued.

Pauline Daviault : 1^{ère} bac Pro Gestion des Milieux Naturels et de la Faune.

Durée du stage : 04 Mars au 06 Avril 2019 (1 mois).

Missions : Stage sur la Gestion des milieux aquatiques permettant de découvrir de nouvelles méthodes de gestion des berges et des cours d'eau. Mise en pratique des éléments vus au cours du stage directement sur site lors de chantiers d'entretien sur la Viosne dans le cadre de la mission de Foued.

Louis Vallet : Etudiant en Mastère 1 de Biologie et Environnement à l'Université Catholique de Lille.

Durée du stage : 4 avril au 31 juillet 2019 (4 mois).

Missions : Stage sur la caractérisation des moulins du bassin versant sur les tronçons de Viosne classés en liste 1 (tronçons non prioritaires sur la restauration de la continuité écologique), proposé à la suite d'une demande de la Préfecture. L'intérêt de ce stage était de mieux connaître la répartition des masses d'eau et l'état des fonds de vallée afin d'évaluer la potentialité d'une restauration de la continuité écologique sur chacun des moulins.

Des mesures de débits sur les biefs et les fonds de vallée ont été réalisées sur 13 ouvrages situés entre Us et Pontoise. Ces mesures nous ont permis d'évaluer la répartition actuelle des masses d'eau entre les biefs et les fonds de vallée. Une caractérisation de l'environnement direct des fonds de vallée a, de plus, été opérée (fond de vallée traversant un espace boisé, une zone urbaine etc...), ce qui nous a donc permis d'évaluer la potentialité d'une restauration de la continuité écologique sur chacun des moulins.

Le rapport - bilan est en cours de finalisation par le stagiaire, une dernière relecture devra être faite par Tanguy Gilbergue avant sa diffusion et sa mise en ligne sur le site internet.

Louis a aussi participé de manière régulière au fonctionnement du SIAVV :

- Assistance de Foued sur ses missions d'entretien.
- Elaboration de fiches techniques du nouveau guide des riverains.
- Assistance Tanguy Gilbergue sur la rédaction de documents nécessaires à l'avancement des projets.
-

Emmanuelle Monniez : Etudiante en Mastère 1 d'Ecotoxicologie à l'université Pierre et Marie Curie de Paris.

Durée du stage : 09 Juillet au 30 Août (2 mois).

Missions : Stage portant sur l'évaluation de la qualité Biologique de la Viosne sur 7 stations d'études via l'utilisation de l'outil **IBGN** (Indice Biologique Globalisé Normalisé).

L'IBGN est un outil normé Européen de caractérisation de la qualité biologique des cours d'eau. Il consiste, dans un premier temps, à aller prélever via un protocole normé, des invertébrés aquatiques (larves d'insectes, gastéropodes, sangsues etc...) sur le fond de la station d'étude, de les trier et les récolter dans des tubes. L'opération est à répéter 8 fois sur chacune des 7 stations (au total 56 points de prélèvement).

Une fois récoltés, les individus prélevés doivent être identifiés en laboratoire (l'université de Paris avec qui le SIAVV est partenaire via son association avec le SIARP, nous a prêté le matériel, et mis à disposition leur laboratoire pour la détermination des espèces).

Ensuite, il a été nécessaire de calculer une note sur 20 pour chacune des 7 stations en fonction des espèces retrouvées sur site. Plus la note se rapproche de 20, plus la qualité de l'eau est bonne. La note est calculée en fonction du nombre d'espèces polluo - sensibles retrouvées dans l'échantillon.

Une espèce polluo - sensible est une espèce sensible à la pollution du milieu dans lequel elle vit, si le milieu subit une pollution, l'espèce disparaît. A l'inverse une espèce polluo - résistante est une espèce qui tolère une grande variation de la composition chimique de son milieu de vie.

Plus un échantillon est diversifié en espèces polluo - sensibles plus la note sera élevée, à l'inverse, moins l'échantillon présente d'espèces polluo - sensibles moins la note sera élevée et plus la qualité de l'eau sera mauvaise.

La phase de prélèvement a donc été réalisée par Emmanuelle, encadrée par Tanguy et assistée par Foued. Emmanuelle a réalisé la phase en laboratoire, assistée par Tanguy. Toutes les stations de mesures ont été choisies car il s'agissait de tronçons de Viosne qui avaient ou qui vont bénéficier de travaux de restauration de continuité et/ou d'hydromorphologie. Cet IBGN nous sert donc à évaluer soit d'un état des lieux initial avant travaux, soit d'un état des lieux après travaux pour estimer le succès de la restauration. Elles seront à refaire 1 an, 3 ans et 5 ans après réalisation des travaux

Emmanuelle a produit un rapport technique détaillé de cette étude d'une grande qualité ; il sera mis en ligne sur le site internet du SIAVV dès sa finalisation. Un guide expliquant en détail le protocole utilisé, et une fiche technique, seront inclus dans le futur guide des riverains.

Un tableur Excel regroupant toutes les données acquises sur site a été créé afin que l'on puisse continuer cette étude sur les années à venir.

2/ Achat de matériel :

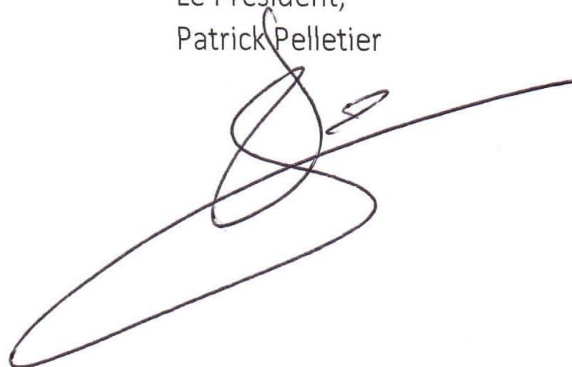
Monsieur Pelletier annonce que le véhicule Kangoo maxi voté au budget primitif a été acheté pour un montant de 11 000 euros et que la remorque nous permettant de transporter une mini - pelle sera achetée lorsque notre technicien aura repassé son code, démarche obligatoire afin de pouvoir conduire une remorque.

3/ Elections des membres des 4 EPCI constituant le nouveau syndicat :

Compte-tenu des élections municipales prévues en Avril 2020, Monsieur Pelletier propose aux EPCI qui n'ont pas encore nommé leurs délégués, d'attendre la mise en place des nouveaux conseillers municipaux en avril prochain ; L'ensemble des délégués présents n'y voient pas d'objection, à condition que les grandes décisions, en l'occurrence le budget primitif 2020, soit prises une fois par le nouveau syndicat soit une fois que toutes les EPCI auront nommé leurs nouveaux délégués.

Le Président lève la séance à 20h45 et propose de partager un verre de l'amitié.

Le Président,
Patrick Pelletier

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.